

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 01/12/2025 - 30802 - 2013 B 00522 - 791 178 460 - 2K

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY



Le : 01 DEC. 2025

Numéro: 30802

SARL 2K
20 RUE DEDALE
91350 GRIGNY

CAPITAL : HUIT MILLE EUROS

SIRET : 791 178 460 00014

A. P. E. : 3320 A

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 OCTOBRE 2025

Les associés de la société à responsabilité limitée au Capital de 8 000.00 Euros, divisé en 100 parts de 80.00 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation de la gérance.

Monsieur KULEKCI BULENT, Gérant 50 PARTS

Madame KULEKCI née CINKO Nilgun, Associé 50 PARTS

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales émises par la société.

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 100 PARTS, soient plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituer et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **MR KULEKCI BULENT**, gérant.

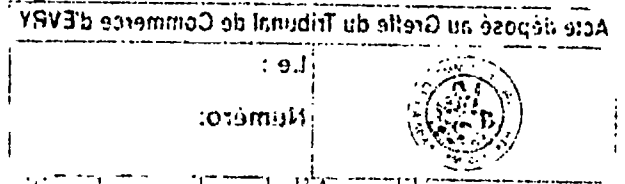
La présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour Suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

BK

NC



Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée

- Une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les avis de réception.
- Les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 DECEMBRE 2024,
- Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, établis par la gérance, **MR KULEKCI BULENT**.

Cette lecture terminée, La Présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et les annexes, arrêtés le 31 DECEMBRE 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos Le 31 DECEMBRE 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix,

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la partie du résultat net comptable net de toute affectation du bénéfice, soit 26 892.00 Euros.

- Report à nouveau bénéfice 26 892.00 Euros

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 2 voix ayant votées pour.

BK NC

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les Conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention susvisée n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 2 voix ayant votées pour.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 2 voix ayant votées pour.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, La Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante et les associés ou leurs mandataires.

A GRIGNY.
LE 31 octobre 2025

MR KULEKCI née CINKO Nilgun



MR KULEKCI BULENT



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société	Adresse du siège social
Société 2K	20 RUE DEDALE
SIRET 7 9 1 1 7 8 4 6 0 0 0 0 1 4	91350 GRIGNY
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case


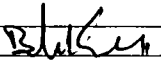
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal 0 Déficit
Bénéfice imposable à 15% 34 116	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19%
Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art 238 quindecies)
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations	
Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/> France Ruralités Revitalisation FRR art 44 quindecies A <input type="checkbox"/> Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies <input type="checkbox"/> Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/> Zone franche d'activité nouvelle génération art 44 quaterdecies <input type="checkbox"/> Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/> Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies <input type="checkbox"/> Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/> Zone de revitalisation rurale, art 44 quindecies <input type="checkbox"/> Bassins d'emploi à redynamiser, art 44 duodecies <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/> Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art 244 quater W	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITE INFORMATISEE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable GESTIL EXPERTISE ET AUDIT 165 AVENUE DU BOIS DE LA PIE 95700 ROISSY EN FRANCE Tél 0660500854	Nom et adresse du conseil CERTIFE Comptable A (L'ORIGINALE)  Tél:
OGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné	Date 27/03/2025 Lieu GRIGNY
N° d'agrément du CGA/OMGA viseur conventionné	Qualité et nom du signataire GÉRANT
Examen de conformité fiscale (ECF)	Signature KULEKCI BULENT 

Désignation de l'entreprise		Société 2K		Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise		20 RUE DEDALE		91350 GRIGNY	
Numéro SIRET *		7 9 1 1 7 8 4 6 0 0 0 0 1 4		Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2	
		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 4	
				Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 3	
				Net	
				3	
				Net	
				4	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions		
		1	2		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	153 907	33 693
	Immobilisations financières * (1)	040	042	188	188
Total I (5)		044	048	154 096	33 693
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
	Autres * (3)	072	074	101 572	50 527
	Valeurs mobilières de placement	080	082	2 047	2 047
	Disponibilités	084	086	43 994	67 258
	Charges constatées d'avance *	092	094		
Total II		096	098	147 614	119 832
Total général (I+II)		110	112	301 709	168 598
				33 693	268 016
					168 598
PASSIF				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
				1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		8 000	8 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		800	800
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	131			
	Report à nouveau	134		94 340	78 714
	Résultat de l'exercice	136		26 892	15 626
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		130 032	103 140
Provisions pour risques et charges	Total II	154			
DÉTTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		79 607	29 476
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		15 420	14 671
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169		41 937	20 292
	Comptes courants d'associés	173			
	Autres dettes	175		1 019	1 019
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		137 984	65 459
Total général (I + II + III)		180		268 016	168 598
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	79 848
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		Société 2K				Neant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
						[3] 1 1 2 2 0 2 4]		[3] 1 1 2 2 0 2 3]	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210			
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214		
			services *		217		218	615 074	507 529
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230		
	Total des produits d'exploitation hors T V A (I)						232	615 074	507 529
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stock (marchandises) *						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	7 782	8 509
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240		
	Autres charges externes *	dont crédit bail							
		- mobilier						280 550	290 861
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle (CFE et CVAE *		243				6 785	1 106
	Rémunérations du personnel *						250	221 058	139 219
	Charges sociales (cf renvoi 380)						252	56 970	52 483
	Dotations aux amortissements *	dont amortissement du fonds de commerce		255				8 151	2 185
Dotations aux provisions						256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259						
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
Total des charges d'exploitation (II)						264	581 296	494 362	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	33 778	13 167	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)						280		
	Produits exceptionnels (IV)						290	338	7 073
	Charges financières (V)						294		1 592
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347				2 107	225
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
	Impôts sur les bénéfices *						306	5 117	2 797
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	26 892	15 626	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2				312	26 892	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316		
	Amortissements excédentaires (art 39-4 C G I) et autres amortissements non déductibles						318		
	Provisions non déductibles *						322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)						324	5 117	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		2 107	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprise nouvelles (44 septies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 septies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 septies)	138	
	(FRR) France Ruralités Revitalisations (art 41 quinquies A)	181	Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 bis septies)	991			
	Divers ZFA NG (art 44 quater septies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser (44 bis septies)	992	
	Déduction exceptionnelle (art 39 septies) A B C D E F G						993		
								350	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col 1	352	34 116	354	
					Déficit col 2				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I S seulement)						356		
	Déficits antérieurs reportables * ... dont imputés sur le résultat							360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col 1	370	34 116	372	
					Déficit col 2				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise <u>Société 2K</u>							Néant <input type="checkbox"/> *				
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	5 502	442		444		446	5 502	5 502	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	67 783	462	78 200	464		466	145 983	145 983	
	Autres immobilisations corporelles	470	1 024	472	1 398	474		476	2 423	2 423	
Immobilisations financières		480		482	250	484	62	486	188	188	
TOTAL		490	74 309	492	79 848	494	62	496	154 096	154 096	
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 752	532		534	250	536	5 502	5 502	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	19 757	552	8 154	554		556	27 911	27 911	
	Autres immobilisations corporelles	560	34	562	246	564		566	280	280	
TOTAL		570	25 543	572	8 400	574	250	576	33 693	33 693	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société 2K

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst techniques matériel et outillage	730		735	
Inst générales agenc am divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033 D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	
Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381				
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325				
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380				
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326				
N° du centre de gestion agréé	388				
Montant de la TVA collectée	374			4	083
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378			3	998
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cread'Quadrin

5

Désignation de l'entreprise : Société 2K		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *		376	7
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	615 074
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL I		106	615 074
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	26 362
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	254 690
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	281 052
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137 334 022
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		117	334 022
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case I17, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	615 074
Effectifs au sens de la CVAE *		023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	01/01/2024
Date de cessation		186	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128			
* Des explications concernant ces cases se nt données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs			

Cepul Quatre

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 grid box

(1) Néant [X]

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 7 9 1 1 7 8 4 6 0 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société 2K

ADRESSE (voie) 20 RUE DEDALE

CODE POSTAL 91350

VILLE GRIGNY

Summary table with 4 rows: 901 (MORALE), 902 (PARTS MORALE), 903 (PHYSIQUES), 904 (PARTS PHYSIQUES), 905 (TOTAL 901+903), 906 (TOTAL 902+904)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [] Nom de famille [] Prénom(s) []

Nom d'usage [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Naissance Date [] N° Département [] Commune [] Pays []

Adresse N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Titre (2) [] Nom de famille [] Prénom(s) []

Nom d'usage [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Naissance Date [] N° Département [] Commune [] Pays []

Adresse N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 7 9 1 1 7 8 4 6 0 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société 2K

ADRESSE (voie) 20 RUE DEDALE

CODE POSTAL 91350 VILLE GRIGNY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Ceclaf Quatre

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT